



Santé  
Canada

Health  
Canada



## **Châtiments corporels, négligence et violence envers les enfants**

*Guide à l'intention  
des dispensateurs  
de services auprès des  
familles immigrantes*



Canada





**Châtiments  
corporels,  
négligence et  
violence envers  
les enfants**

*Guide à l'intention  
des dispensateurs  
de services auprès des  
familles immigrantes*

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes  
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

*Santé Canada*

*Châtiments corporels, négligence et violence envers les enfants – Guide à l'intention des dispensateurs de services auprès des familles immigrantes* a été préparé par **Barbara Preston** pour l'Unité de prévention de la violence familiale de Santé Canada.

Also available in English under the title *A Booklet for Service Providers Who Work with Immigrant Families on Issues Relating to Child Discipline, Child Abuse and Child Neglect*.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteure et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue de Santé Canada.

Toute reproduction à des fins autres que commerciales est encouragée, pourvu que les remerciements y soient intégrés.

On peut se procurer cette publication dans d'autres formats, sur demande.

Pour plus de renseignements sur les questions relatives à la violence familiale, veuillez communiquer avec le :

### **Centre national d'information sur la violence dans la famille**

Unité de prévention de la violence familiale

Division de la santé des collectivités

Direction générale de la santé de la population et de la santé publique

Santé Canada

Indice de l'adresse : 1907D1

Édifice Jeanne-Mance, Pré Tunney

7<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario)

K1A 1B4

CANADA

**Téléphone : 1 800 267-1291 ou (613) 957-2938**

Télécopieur : (613) 941-8930

Lien télécopieur : 1 888 267-1233 ou (613) 941-7285

Téléimprimeur : 1 800 561-5643 ou (613) 952-6396

Site Web : <http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>

© Sa Majesté du chef du Canada, 2001

Cat. H72-21/177-2000

ISBN 0-662-85036-X

# Table des matières

Contexte .....	1
Introduction .....	1
Point de départ essentiel .....	2
Perceptions des représentants de la protection de l'enfance et de la police .....	3
Facteurs de risque liés à la violence faite aux enfants .....	5
Besoin d'information des familles immigrantes ....	7
Aide apportée aux familles immigrantes pour empêcher la violence faite aux enfants et la négligence envers les enfants .....	10
Ressources documentaires multilingues pour les collectivités ethnoculturelles .....	12
Ressources documentaires pour les organismes de services .....	14



# Contexte

L'information contenue dans ce guide est tirée d'un rapport du Conseil ethnoculturel du Canada portant sur une consultation menée auprès de personnes-ressources provenant de plusieurs groupes d'employés œuvrant dans des collectivités ethnoculturelles, au sein de plusieurs organisations de services à la famille. Le rapport contient des commentaires supplémentaires fournis par le personnel de plusieurs organisations de service auprès des familles immigrantes.

# Introduction

Le Canada est un des pays où l'on retrouve une des plus grandes diversités culturelles. Par conséquent, certains dispensateurs de services et vous-même aurez probablement l'occasion de travailler auprès de familles dont l'expérience de vie et la culture diffèrent de la vôtre.

Ce guide s'adresse aux personnes qui travaillent auprès d'enfants et de parents membres des collectivités ethnoculturelles. Il décrit les préoccupations et les questions auxquelles sont confrontées les familles des minorités, et particulièrement les familles



immigrantes, en ce qui concerne les châtimts corporels, la négligence envers les enfants et la violence faite aux enfants.

Bien comprendre ces questions – et les raisons qui les sous-tendent – vous aidera à travailler plus efficacement auprès des familles issues d’une autre culture. Le guide vous sera particulièrement utile si vous travaillez auprès des membres de familles qui n’ont pas grandi au pays et qui ne connaissent pas le système canadien de protection de l’enfance.

## Point de départ essentiel



*Aucun* groupe ethnique ne tolère la violence sexuelle ou physique faite aux enfants, mais la définition de ce qui constitue la « violence physique » varie d’une famille à l’autre et d’une culture à l’autre.

Dans l’ensemble de la société, certains parents considèrent qu’ils ont la responsabilité d’infliger des châtimts corporels à leurs enfants lorsqu’ils ont un mauvais comportement. Comme bien d’autres, ces parents se sont peut-être fait répéter le dicton « qui aime bien châtie bien ». Eux-mêmes ont subi les châtimts physiques de la part de leurs parents et n’ont jamais associé ces traitements à de la violence.

Même si ces parents ont pu entendre dire que les châtiments corporels sont désapprouvés au Canada, ils ne savent probablement pas *pourquoi* on les juge inappropriés. Et ils n'ont peut-être jamais reçu d'information, non plus, sur les autres façons d'orienter le comportement de leurs enfants.

Également, il est possible que les parents de familles immigrantes aient une perception différente du terme « négligence envers les enfants ». Le fait d'empêcher sa fille d'aller à l'école pour qu'elle puisse s'occuper d'un frère ou d'une soeur malade, ou le fait de laisser un jeune enfant seul à la maison après l'école, sont des pratiques qui pourraient être acceptables dans certaines familles. Il est possible que ces parents ne sachent pas que les autorités désapprouvent de telles pratiques au Canada.

## **Perceptions des représentants de la protection de l'enfance et de la police**

Parfois, les parents immigrants ont peur des autorités de protection de l'enfance et de la police ou ont du ressentiment à leur égard. Cela est d'autant plus vrai s'ils ont eu des démêlés avec eux dans leur pays d'origine.



Ces parents ont peur de ne pas être compris ou d'être traités de façon inéquitable, ou que l'on considère leur culture ou leurs valeurs comme étant inférieures. Leur plus grande crainte est de « perdre » leurs enfants.

En outre, comme c'est la famille élargie et non le gouvernement qui traite les problèmes familiaux dans plusieurs pays, les parents immigrants peuvent ne pas comprendre pourquoi les autorités, la police et les tribunaux interviennent dans les affaires familiales ici, au Canada. Il est possible qu'ils ignorent que la loi nous oblige à agir dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Les parents immigrants voudront peut-être éviter que les autorités se mêlent des affaires familiales, qu'ils estiment être de nature privée. De nombreux parents sont d'avis que les autorités n'ont pas le droit de s'interposer dans leurs pratiques de discipline et d'éducation des enfants; en fait, certains parents peuvent penser qu'il est impossible d'élever des enfants sans leur infliger de châtiments corporels.

# Facteurs de risque liés à la violence faite aux enfants



Les facteurs de risque liés à la violence faite aux enfants, que l'on retrouve dans l'ensemble de la société, s'appliquent également aux familles immigrantes : la pauvreté, le chômage, la violence subie par les parents lorsqu'ils étaient enfants, le manque de compétences parentales, le manque de compréhension des besoins engendrés par le développement de l'enfant et le manque de réseaux d'aide.

Le stress causé par l'expérience de l'immigration peut agir comme catalyseur des problèmes familiaux. Par exemple, les parents et les enfants, particulièrement les filles, peuvent se disputer au sujet des nouvelles façons d'agir et de faire dans un nouveau pays.

Parmi les autres facteurs de stress, on peut mentionner :

- le fait de ne pas parler l'anglais ou le français couramment
- les pressions financières, le chômage et le sous-emploi

- le sentiment d'être isolé sur le plan culturel et d'être détaché des valeurs familiales
- la peur que les enfants soient assimilés plutôt qu'intégrés et qu'ils perdent la culture et les valeurs patrimoniales de leur famille
- la perte des membres de la famille élargie, des amis et de la collectivité ainsi que du sentiment d'appartenance et du soutien qu'ils offraient
- le sentiment d'avoir des façons de voir différentes de celles des collègues, des voisins, etc.
- le traumatisme familial causé par le fait d'être séparé des membres de la famille élargie, l'expérience des camps de réfugiés, etc.

Il est important de comprendre le stress que les parents immigrants vivent et de les orienter vers des services appropriés, si possible. Il importe également de ne pas accepter que ce stress devienne une excuse pour exercer la violence. En effet, la plupart des gens aux prises avec un tel stress ne deviennent pas nécessairement violents.

Dans toutes les cultures, même les cultures dominantes, la raison principale justifiant qu'un parent brutalise son enfant est le contrôle du comportement de ce dernier. Ces gestes sont perçus comme étant « pour le bien de l'enfant », un moyen de l'empêcher de se mettre dans une situation qui peut être dangereuse.

# Besoin d'information des familles immigrantes

En raison des barrières linguistiques et autres, beaucoup d'information facilement accessible aux parents d'origine canadienne ne parvient pas à plusieurs familles immigrantes. Par conséquent, il est possible que les parents immigrants ignorent la définition qu'on donne à la violence faite aux enfants et à la négligence au Canada, ou les conséquences des actes violents des parents.

En outre, peu de gens penseraient à poser des questions s'ils arrivaient au Canada après avoir quitté un pays où les lois ou les programmes sont différents.

Il est possible que les parents immigrants ignorent l'existence au Canada des organisations de services qui peuvent les aider à être de bons parents et à résoudre des problèmes familiaux. S'ils connaissent ces organisations, il est possible qu'ils ne sachent pas comment les rejoindre. S'ils sont *en mesure* de les rejoindre, ils craindront peut-être que l'information communiquée à leur sujet puisse, d'une manière ou d'une autre, être donnée à d'autres membres de leur collectivité.

Voici certaines questions que les parents de familles immigrantes peuvent se poser sur le rôle parental au Canada :

- Pourquoi les autorités enlèveraient-elles un enfant à ses parents?
- Quelle est la différence entre la discipline et la violence faite aux enfants?
- Quelles sont les solutions de rechange aux châtiements corporels infligés à des enfants?
- Lorsque les parents ont de la difficulté à assumer leur rôle, vers qui peuvent-ils se tourner pour avoir de l'aide?
- Y a-t-il des organisations dont les employés viennent eux-mêmes à des collectivités ethnoculturelles?
- Ces organisations peuvent-elles assurer la confidentialité?
- Quelles sont les ressources documentaires disponibles dans la langue maternelle des collectivités ethnoculturelles?
- À quel âge, et pendant combien de temps, un enfant peut-il être laissé sans surveillance parentale?



- Le fait de ne pas envoyer un enfant à l'école est-il considéré comme de la négligence?
- Est-il abusif d'exercer de la pression sur un enfant pour qu'il ait un rendement scolaire très élevé?
- Dans quelle mesure des parents peuvent-ils limiter la vie sociale d'un enfant à la seule fréquentation de personnes de la même culture ou de la même religion?
- Dans quelle mesure des parents peuvent-ils limiter les activités d'un enfant ou ses interactions avec les pairs?
- Dans quelle mesure des parents peuvent-ils empêcher une adolescente de se maquiller ou d'avoir des rendez-vous amoureux?

À titre de dispensateur de services, vous devriez être en mesure d'aborder ces sujets avec des parents en faisant preuve de tact et de sensibilité.

# Aide apportée aux familles immigrantes pour empêcher la violence et la négligence envers les enfants

Votre organisation et vous pouvez envisager plusieurs moyens de favoriser l'art d'être parent et d'empêcher la violence et la négligence envers les enfants au sein des familles immigrantes.

- Soyez respectueux dans vos interactions avec des personnes dont la culture ou la religion diffère de la vôtre.
- Soyez disposé à expliquer votre rôle et celui de votre organisation.
- Saisissez toutes les occasions permettant d'en apprendre davantage sur les besoins, les opinions, les valeurs et les croyances des personnes ayant une autre culture et une autre religion. Envisagez la possibilité d'inviter des personnes-ressources des collectivités ethnoculturelles à faire des exposés devant le personnel de votre organisation. Plus vous en saurez sur les diverses collectivités, plus vous serez efficace comme dispensateur de services.

- À titre de personne-ressource, offrez de participer à des séances d'information communautaires organisées par des organisations ethnoculturels sur des sujets comme l'art d'être parent. Au cours de votre exposé, donnez des renseignements sur votre organisation et ses services. Ces rencontres sont d'excellentes occasions de communiquer de l'information sur votre organisation et ses services dans un contexte amical et positif.
- Aidez les membres des familles immigrantes à se sentir bien dans votre organisation en embauchant des employés multilingues issus d'autres cultures. En outre, offrez des ressources documentaires dans la langue maternelle des collectivités ethnoculturelles aussi bien que dans les deux langues officielles.
- Créez des relations de travail entre votre organisation et des organisations ethnoculturelles qui offrent des services à la famille.

# Ressources documentaires multilingues pour les collectivités ethnoculturelles

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada a publié *Remplir son rôle de parent au Canada*, brochure destinée aux parents immigrants qui veulent de l'information sur l'éducation des enfants, les droits des parents ainsi que les lois régissant la protection et la violence faite aux enfants au Canada. La distribution de la brochure se fait par l'entremise des agences et des centres communautaires ayant une clientèle multiculturelle. Il est possible d'obtenir des brochures en vrac, sans frais, dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, croate, espagnol, français, grec, italien, panjabi, persan, polonais, portugais, serbe, somali, tamoul et vietnamien.

La même organisation offrira bientôt une deuxième brochure en plusieurs langues, qui traitera des solutions de rechange aux châtiments corporels.

On peut commander des exemplaires en communiquant avec l'organisation suivante :

Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada  
75, rue Albert  
Bureau 209  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5E7

Téléphone : (613) 235-4412

Télécopieur : (613) 235-7616

<http://www.cwlc.ca>

Courriel : [info@cwlc.ca](mailto:info@cwlc.ca)

[Crcy@newforce.ca](mailto:Crcy@newforce.ca)

# Ressources documentaires pour les organisations de services

Les organisations de services pourraient également être intéressées à recevoir le rapport de consultation du Conseil ethnoculturel du Canada. Ce rapport, préparé par Gentium Consulting, est en vente au coût de 10 \$. Voici l'adresse du Conseil :

Conseil ethnoculturel du Canada  
251, av. Laurier Ouest  
Bureau 1100  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5J6

Téléphone : (613) 230-3867  
Télécopieur : (613) 230-8051  
Courriel : [cec@web.net](mailto:cec@web.net)







